



DELIVRANCE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Saison 2025-2026

Les inscriptions seront reçues en mairie jusqu'au 3 décembre à 12 h.

Le tirage des lots de bois aura lieu le vendredi 5 décembre à 20 h, salle « Tétras-Lyre » (rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie)

Cette année, 22 lots de bois sont proposés.

10 lots sont situés aux Quatre chemins (parcelles 36 et 37), 9 lots au Plagnon (parcelle 21) et 3 lots aux Glaciers.

☛ LES QUATRE CHEMINS – BOIS ABATTU BORD CHEMIN (10 LOTS)

Lot	Nb d'arbres	Volume estimatif (m ³)
1	13	3.7
2	9	3.9
3	12	4
4	9	3.7
5	12	3.8
6	9	3.7
7	7	3.8
8	13	3.8
9	16	4.5
10	14	6.8

☞ **LE PLAGNON - BOIS SUR PIED (9 LOTS)**

Lot	Nb d'arbres	Volume estimatif (m ³)
10	10	3.8
11	13	4.4
12	10	3.9
13	10	3.8
14	8	4.6
15	11	3.7
16	14	4.3
17	10	4.4
18	10	4.3

☞ **LES GLACIERS - BOIS BORD DE ROUTE (3 LOTS)**

- Lot 1 : 5.1 m³
- Lot 2 : 4.5 m³
- Lot 3 : 4.5 m³

Marquage : Coup de marteau forestier au pied + numéro de lot à la peinture bleue (lots aux Quatre chemins) et peinture verte (lots aux Glaciers), chiffre romain gravé sur le tronc (lots Le Plagnon).

Délai impératif d'exploitation au **01/06/2027**.

Les souches devront être rabaissées au maximum. Seuls les arbres marqués d'un numéro devront être abattus, même si d'autres brins sont présents sur un rejet de souche.

Les branches d'un diamètre supérieur à 7cm seront soit évacuées soit étalées au sol. Les branches d'un diamètre inférieur à 7cm devront être laissées sur place.

La régénération naturelle devra être préservée autant que possible, en particulier les sapins, hêtres et érables.

Les clauses et conditions du RNEF (règlement national d'exploitation forestière) devront être respectées.